

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 2 juillet 2015;
- ▶ Modification des statuts de l'UVHC ;
- ▶ Convention de partenariat avec l'IRT Railenium;
- ▶ Bourses de mobilité Campus France ;
- ▶ Demande de financement FEDER pour le projet SURFER Lab;
- ▶ Campagne d'emplois second degré;
- ▶ Projet MADMAX;
- ▶ Convention de réalisation de l'ITD et de l'IIM dans le cadre du plan campus;
- ▶ Agenda d'accessibilité programmé pour les personnes à mobilité réduite;
- ▶ Demande d'agrément au titre du service civique;
- ▶ Nouvelles règles dans le cadre de la GBCP;
- ▶ Admissions en non valeur;
- ▶ DU étudiant entrepreneur;
- ▶ Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération de Cambrai ;
- ▶ Loyer C3T / Valutec;
- ▶ Dénomination de la salle de réunion de Cambrai ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 2 juillet 2015

M. E. Cartignies souhaite juste revenir sur les échanges avec M. le Président à propos de la formulation de l'article 2 des statuts de l'IUT et lit la proposition retenue :

« *Les missions de l'IUT de Valenciennes sont de:*

(...)

participer au développement et à la valorisation de la technologie,

participer au développement et à la valorisation de la recherche à travers ses enseignants-chercheurs. »

M. M. Défossez avait cru comprendre qu'il ne fallait pas affecter la recherche aux composantes de formation mais aux laboratoires.

M. le Président lui répond que le code de l'éducation prévoit dans l'un de ses articles que les IUT participent au développement de la recherche.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du compte-rendu du CA du 2 juillet 2015.

Vote : adoption à l'unanimité

- Modification des statuts de l'UVHC

Avant de commencer l'étude des modifications à apporter aux statuts de l'UVHC, M. le Président accueille M. P. Dulion, nouveau Directeur Général des Services depuis le 1^{er} septembre 2015, suite au départ de M. P. Chabasse pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

M. P. Dulion se présente en détaillant son parcours professionnel, tout d'abord en tant qu'inspecteur du trésor, puis Comptable public de trésorerie, puis Agent Comptable de l'UVHC. Il a rejoint ensuite l'Université de Lille 2, en qualité d'Agent Comptable tout en s'occupant parallèlement des aspects financiers du PRES devenu ComUE.

Il évoque alors les statuts de l'UVHC, votés en CA du 8 juillet 2014, et pour lesquels le Ministère a émis un certain nombre de remarques en mai 2015, dans le cadre du contrôle de légalité. Les propositions de modifications sont mentionnées dans le document annoté adressé aux conseillers. Cela concerne essentiellement les compétences du CAC, l'organisation de la gouvernance, certains éléments du règlement intérieur à reprendre pour dans les statuts, la composition de la COR et de la COFVU et enfin la caractérisation des personnalités extérieures.

P. Rutkowski s'étonne, page 17, qu'un membre du CA puisse donner procuration à n'importe qui. Il demande si un Professeur des Universités peut ainsi donner pouvoir à un étudiant.

M. M. Varago, Responsable administratif de la Direction Générale lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

M. A. Bruhier souhaite revenir sur des rumeurs qui ont circulées sur les élus étudiants suite à l'élection du Directeur de l'ISTV. Il se dit prêt à travailler avec les candidats à la présidence de l'UVHC. Toutefois, il rappelle que la FEV ne prendra pas partie officiellement avant le scrutin. Les élus étudiants de la FEV recevront leurs consignes de vote en séance le jour du scrutin. Il espère ainsi éviter les pressions que certains pourraient exercer sur les étudiants.

M. le Président comprend cette remarque et propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Convention de partenariat avec l'IRT Railenium :

M. C. Michel-Dansac, Directeur de la recherche et de la valorisation, présente la convention de partenariat avec la Fondation de coopération scientifique (FCS) IRT Railenium, fixant les modalités des mises à disposition de personnels, les délégations d'enseignants-chercheurs et la mise à disposition de locaux et d'équipements permettant le développement des activités de l'IRT sur le site de valenciennes.

M. le Président le remercie. Il rappelle que le modèle initial prévoyait un apport de l'UVHC considérable. Dans ce nouveau schéma, l'UVHC s'engage à contribuer à hauteur de 200 000€ par an, mais l'essentiel de l'apport concerne la mise à disposition de personnels.

M. A. Artiba, Vice-Président de la Commission de la Recherche, en profite pour remercier l'ensemble des personnels qui ont participé à la visite des plateformes de recherche par la délégation du Commissariat Général à l'Investissement.

M. F. Jenot cherche l'annexe IV relative à la propriété intellectuelle.

M. C. Michel-Dansac lui répond qu'apparemment, elle n'a pas été jointe au document envoyé. Elle sera adressée aux conseillers ultérieurement. Pour information, l'UVHC est la seule université qui se bat sur la nature de la recherche (propre à l'IRT ou collaborative) et ces éléments modifient la part de copropriété de l'UVHC par rapport à l'IRT.

M. M. Défossez confirme que c'est le problème de la répartition des droits de l'employeur.

M. F. Jenot souhaite que soit précisé dans la convention, page 15, qu'il s'agit du CA de l'IRT Railenium et non de l'UVHC. Enfin, il s'étonne qu'il n'y ait pas un « bornage » en termes de pourcentage entre formation et recherche pour les mises à disposition des enseignants-chercheurs. Il craint que la gestion administrative ne soit transmise à l'IRT.

M. le Président lui confirme que les enseignants-chercheurs resteront à l'université, même si la mise à disposition atteint 100%.

M. C. Michel-Dansac évoque la différence entre la délégation (pour les enseignants-chercheurs statutaires) et la mise à disposition. L'enjeu reste sur le type de recherche (propre de l'IRT, partenariale ou collaborative).

M. E. Markiewicz craint que l'identité des laboratoires et de l'UVHC ne se perde.

M. M. Défossez confirme l'importance que les enseignants-chercheurs conservent une part d'enseignements à l'UVHC.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Bourses de mobilité Campus France

M. C. Michel-Dansac, Directeur de la recherche et de la valorisation explique que la convention de mandat entre l'UVHC et Campus France prévoit l'établissement d'un barème

annuel par grandes catégories. Il présente le barème des avances octroyées par Campus France pour les bourses de mobilité :

- Conférenciers invités : (par semaine) Classe normale : 850 euros ; Renom international : 1 100 euros ;
- Chercheurs (post-doc) : (par mois) 1 800 à 3 600 euros ;
- Doctorants : (par mois) 1 363 à 1 800 euros ;
- Stagiaires : (par mois) minimum règlementaire de 463 euros à 926 euros (montants minimums garantis).

M. E. Cartignies demande quelle est la typologie d'un stagiaire.

M. C. Michel-Dansac lui répond qu'il s'agit plutôt d'un étudiant.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de financement FEDER pour le projet SURFER Lab

M. C. Michel-Dansac, Directeur de la recherche et de la valorisation évoque le projet de Structure Commune de Recherche (SCR) « SURFER Lab » suite au succès du projet « FUI SURFER » soutenu par la Région. Les partenaires de cette SCR sont Bombardier Transport, Prosyst et le LAMIH CNRS 8201. Un laboratoire commun permet l'amélioration des paramètres de disponibilité et de maintenabilité dans le transport terrestre, principalement ferroviaire mais aussi automobile, de construire un lien durable entre les acteurs académique et industriels initialement impliqués dans le projet FUI SURFER. Il permet également de faire le lien entre recherches théoriques en amont et l'innovation industrielle qui précède elle-même le développement de produits mis sur le marché et la mutualisation de moyens. Il conclut en précisant que la demande de financement de fonds européens s'élève à 753 350€.

M. le Président le remercie. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Présentation du SAFCO

M. J-Y Debrulle, administrateur provisoire du Service Commun Formation Continue Apprentissage évoque tout d'abord la modification du nom de son service, prise en compte dans les statuts de l'UVHC. Il s'appellera désormais le SAFCO (Service Apprentissage Formation Continue). Il décline ensuite les ambitions de ce service :

- Faire de l'UVHC la première université régionale pour la formation continue et l'apprentissage
- Apporter une contribution pour donner à l'UVHC les moyens d'une intégration encore meilleure sur son territoire : développement économique, formation des acteurs...
- Etre acteur, moteur, pour l'UVHC, de l'orientation en FC et APP, de la validation des acquis
- Apporter aide et soutien aux composantes en FC et APP: juridiques, administratifs, financiers

Il détaille ensuite les missions de chaque pôle, notamment celui de la relation avec les entreprises, et celui gérant la validation des acquis professionnels ou de l'expérience. Il évoque ensuite les aspects financiers de la formation continue. En 2014, le chiffre d'affaires

s'élevait à 3 615 723€, en augmentation de +1,2% par rapport à 2013. Il termine sa présentation avec le détail des effectifs en FC, en FA et leur évolution par composante de formation.

M. le Président le remercie.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, rappelle que depuis 2012, le CA a voté des orientations budgétaires pour augmenter les ressources propres. Sur la durée du contrat quinquennal 2015-2020, l'établissement s'est engagé à augmenter ses ressources propres de +20%. Il conçoit que cela reste très ambitieux mais toutefois faisable au regard des chiffres présentés par M. Debruille.

M. J-Y Debruille évoque sa crainte de voir baisser le financement de la Région avec l'élargissement de son périmètre à la Picardie. En effet, la Région picarde actuelle révèle un retard en FC et FA qu'il va falloir combler.

M. J-P. Rouzé précise que l'apprentissage est mis en avant par tous les candidats à la présidence de la Région.

M. le Président remercie M. Debruille et propose de passer au point suivant.

- Campagne d'emplois du second degré

M. C Garnier, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente le premier mouvement de la campagne d'emplois du second degré. Il remercie les Directeurs de composante qui se sont emparés de la problématique de la gestion des ressources humaines suite au gel de la campagne d'emplois précédente. Il liste les postes demandés par composante.

M. F. Barbier évoque les échanges très positifs avec la FLLASH, pour le recrutement d'un enseignant en anglais géré au niveau de la plateforme des langues.

M. E. Cartignies évoque deux postes qui se libèrent suite à des mutations. Aussi, il ne bénéficie d'aucun poste « dégelé ».

M. le Président lui confirme que le 3^{ème} poste qui était encore en cours de réflexion sera bien dégelé pour l'IUT.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage, comprend qu'il est difficile pour les conseillers de se prononcer puisqu'ils n'ont pas de vision globale sur la totalité de la campagne d'emplois.

M. E. Cartignies s'inquiète sur les heures complémentaires générées par les départs d'enseignants non remplacés.

M. le Président évoque la nécessité d'avancer sur le fait que les supports sont au niveau de l'université et non de la composante pour s'appuyer sur un vivier qui tourne.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Projet MADMAX

M. D. Coutellier, Directeur de l'ENSIAME, évoque le projet « MADMAX » pour lequel l'UVHC était partenaire puis est devenu coordinateur. Aussi, il convient de valider la répartition des versements aux partenaires.

M. M. Défossez demande s'il y a un risque financier.

M. D. Coutellier lui répond par la négative. Les versements aux partenaires sont assurés après avoir reçu la subvention européenne.

M. le Président le remercie. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention de réalisation de l'ITD et de l'IIM dans le cadre du plan campus

M. F. Vanpouille, ingénieur d'étude à la Direction de la Maintenance, logistique et patrimoine rappelle que dans le cadre du plan campus, la convention partenariale de site a été signée en 2010, avec les engagements financiers suivants :

- l'État à hauteur de 20 M€ TDC (Toutes Dépenses Confondues) au titre des bâtiments ;
- la Région Nord-Pas de Calais à hauteur de 6 M€ au titre des équipements ;
- la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole à hauteur de 7,2 M€ au titre des aménagements et dessertes du foncier (voiries, dessertes, réseaux...).

Il poursuit en rappelant que le montage était initialement prévu en PPP (Partenariat Public Privé) puis a été poursuivi en Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP), début 2013. Après validation par le Ministère du dossier d'expertise en juin 2013, les travaux de programmation et la définition des équipements avec les utilisateurs et partenaires de l'université (CAVM, Association Technopole, laboratoires UVHC, IAE...) ont pu débuter. Il conclut en évoquant le jury de présélection qui devrait se réunir en novembre 2015.

M. M. Défossez craint que cela ne devienne compliqué pour que les collègues de l'IAE puissent travailler avec ceux de la FDEG au sein de l'IDP en raison de l'éloignement.

M. le Président ne pense pas que cela représentera un obstacle.

M. M. Défossez demande si l'établissement a les moyens de financer l'entretien de ces nouveaux bâtiments, notamment les fluides.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président délégué aux finances et au pilotage conçoit que si l'établissement n'a pas d'activités supplémentaires, cela deviendra compliqué de prendre en charge la maintenance des ces nouveaux bâtiments.

M. le Président évoque la possibilité de louer ces nouveaux bâtiments à des extérieurs pour l'organisation de manifestations notamment.

M. J-P Rouzé évoque également la rénovation des amphithéâtres du bâtiment Watteau qui devrait coûter 200 à 300 000€ chacun.

M. A. Bruhier demande que la rénovation des toilettes des Tertiales ne soit pas oubliée également.

M. E. Markiewicz demande quand aura lieu le début des travaux.

M. F. Vanpouille lui répond que cela est prévu au printemps 2017.

M. le Président remercie M. Vanpouille. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Agenda d'accessibilité programmé pour les personnes à mobilité réduite (Ad'Ap)

M. D. Gingali, Responsable du service patrimoine, présente la programmation annuelle des travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé pour les personnes à mobilité réduite (Ad'Ap). L'établissement s'engage à rendre accessible l'ensemble de son patrimoine au bout de 6 ans. Le montant total des travaux s'élève à 2 631 901€.

M. F. Barbier s'étonne que l'Etat fixe ce type de règles et n'ait pas les moyens de les financer dans les établissements publics.

M. le Président remercie M. Gingali. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande d'agrément au titre du service civique

M. C. Garnier, administrateur provisoire du SCRSE, explique la demande d'agrément au titre du service civique pour une étudiante qui avait été embauchée au sein du service culturel avec un contrat étudiant. Elle a émis le souhait de poursuivre son activité par le biais du service civique. Pour ce faire, l'établissement doit demander un agrément. L'étudiante pourra percevoir une rémunération à ce titre.

M. A. Bruhier intervient pour préciser qu'il s'agit d'une gratification et non d'une rémunération et que des avantages en nature complémentaires peuvent être prévus.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Nouvelles règles dans le cadre de la GBCP

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, évoque le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2016. Le CA doit déterminer quelles seront les recettes fléchées. La délibération proposée et soumise au vote prévoit les conditions suivantes :

Une recette fera l'objet d'un suivi en tant qu'élément de trésorerie si cela concerne un contrat pluriannuel de plus de deux ans entraînant un décalage de trésorerie et ayant un impact sur l'équilibre budgétaire, dans le cas de justifications financières de la consommation des crédits auprès d'un financeur, pour une recette de plus de 300 000€.

M. le Président lui demande d'illustrer par un exemple.

M. F. Vaganay évoque les projets TEMPUS, MADMAX par exemple. Cela permettra de rendre compte au CA de l'état réel de la trésorerie.

M. E. Markiewicz prend exemple sur les projets financés dans le cadre du CPER dont les crédits n'arriveront qu'à l'été 2016 alors que les fonds FEDER commencent à être perçus.

M. V. Guidez, Agent comptable, explique la mise en place du budget en mode GBCP en AE et CP, l'Etat va nous réguler notre trésorerie et il faut absolument suivre nos opérations en recherche et investissements de manière très fine, sinon on risque d'être en tension assez rapidement sur la trésorerie.

M. le Président ajoute que la dotation de l'Etat, versée actuellement de manière trimestrielle, pourrait être versée désormais mensuellement.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Admissions en non valeur

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des créances irrécouvrables, à admettre en non valeur comptable. Il s'agit d'anciennes créances devenues irrécouvrables en raison de la liquidation judiciaire de sociétés ou de bilans de symposiums transmis hors délais à la Région. Le montant de ces créances s'élève à 29 251,46€.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- DU étudiant entrepreneur

M. A. Kabila, Vice-Président délégué à la communication et aux relations extérieures, rappelle aux conseillers que la réunion des états généraux de l'entrepreneuriat en avril 2013 a constaté le déficit de culture entrepreneuriale en France, et un manque de formation dans ce domaine. Un certain nombre de mesures en faveur de l'entrepreneuriat ont été mises en place : création de 29 pôles étudiants pour l'innovation et le transfert (PEPITE), inscription de l'entrepreneuriat dans les contrats de site et création d'un statut d'étudiant entrepreneur. Il évoque ensuite la création d'un Diplôme Universitaire « étudiant entrepreneur » à l'UVHC et présente les montants des droits d'inscription en fonction de la qualité de l'étudiant (inscrit ou non dans un établissement d'enseignement supérieur, au sein ou non de la ComUE Lille Nord de France).

M. M. Défossez demande s'il a pris contact avec les enseignants de l'IAE.

M. A. Kabila lui répond que l'ensemble des enseignements en matière d'entrepreneuriat ont été recensés au sein de la ComUE. Ce qui va coûter à l'établissement, c'est l'encadrement (10 HETD par étudiant).

M. le Président le remercie. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération de Cambrai

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, explique qu'un espace de recherche et d'expérimentation en biologie, biomatériaux et agroalimentaire, annexé au LMCPA, va être aménagé par la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), sur le site universitaire de Cambrai. Il précise que le CA de l'UVHC doit déléguer à la CAC la maîtrise d'ouvrage relative à ces travaux d'aménagement.

M. le Président le remercie. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Loyer C3T

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente l'avenant n°18 à la convention d'exploitation du Centre Technologique en Transports Terrestres (C3T) entre l'UVHC et la société VALUTEC. Cet avenant détaille le coût du loyer dû (91 133,77€) et celui de la maintenance des équipements (43 565,90€).

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Dénomination de la salle de réunion de Cambrai

Mme C. Follet rappelle que M. Michel Delannoy est décédé en février 2014. Il avait été Directeur de l'IUP agroalimentaire puis responsable du centre universitaire de Cambrai. Elle propose de donner son nom à la salle de réunion du centre universitaire de Cambrai.

M. le Président salue le travail de M. Delannoy.

M. F. Barbier évoque la possibilité de modifier le nom d'un amphithéâtre du Bâtiment Carpeaux.

M. P. Rutkowski propose d'ajouter une photo avec un petit texte rappelant les fonctions de M. Delannoy pour expliquer le choix de cette dénomination.

M. le Président approuve cette proposition.

- Questions diverses.

1. M. le Président évoque, à la demande de Mme F. Truffert, Directrice du SCD, le projet de loi pour une République Numérique qui va impacter tous les aspects de notre vie de citoyen, d'étudiant, d'enseignant, de chercheur. Pour perfectionner et enrichir le projet de loi qu'il va proposer au Parlement, le Gouvernement fait appel à la réflexion des citoyens. Une actualité a été publiée sur le site de l'UVHC avec un lien pour commenter ou déposer des propositions.

2. M. P. Rutkowski souhaite faire un retour sur la participation de Monsieur B. Laurent au Comité électoral consultatif de la ComUE pour l'organisation des élections du 19 novembre. En fait, il n'y avait plus rien à décider.

M. F. Jenot y est allé pour les enseignants. Il ne s'attendait pas à cela. Selon lui, il aurait été intéressant d'imposer des listes électorales avec plusieurs établissements représentés.

M. le Président lui répond qu'il a évoqué ce sujet en réunion du Bureau de la ComUE. Il suggère que les collègues des syndicats s'arrangent entre eux.

M. F. Jenot évoque ensuite le problème du nombre de bureaux de vote limité. Il aurait été préférable de proposer le vote électronique mais cela n'a pas pu se faire dans les délais.

M. le Président explique que les étudiants auraient aimé qu'il y ait plusieurs bureaux de vote dans chaque établissement.

M. A. Bruhier explique qu'une université avec un nombre important d'étudiants et plusieurs bureaux de vote risque d'obtenir beaucoup de voix pour ses listes.

M. P. Dulion, Directeur Général des Services explique que des navettes de bus vont être assurées pour les sites de Maubeuge et de Cambrai et que des tickets de tramway seront mis à disposition pour les étudiants des Tertiales.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h15.

Etaient présents ou représentés :

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, Markiewicz, Ourak et Vrancken

Collège B

MM. Adam, Cartignies, Jenot, et Rouzé

Collège BIATSS

M. Rutkowski

Collège des usagers

MM. Bruhier et Gallet

Collège des personnalités extérieures

M. Debacker

Membres de droit MM. Billot, Dulion et Guidez

Membres invités

Mme Hanneuse
MM. Artiba, Garnier, Kabila, Lamac, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir

M. Laurent à M. Rutkowski
M. Pilniak à M. Bruhier
Mme Sforzin à M. Jenot
Mme Fauquet à M. Gallet

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2015.

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK